

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Banlieues

Non au décret de 1955 et au couvre-feu ! Non à l'apprentissage à 14 ans !

- Social -

Date de mise en ligne : mardi 8 novembre 2005

Démocratie & Socialisme

Il n'y a chez Villepin et Sarkozy, dans ce gouvernement qu'une seule volonté : se saisir de tout ce qui arrive, non pas pour réparer mais pour aggraver ! Pour accroître la politique libérale de destruction de tous nos acquis sociaux !

Retrait immédiat du décret du 3 avril 1955 ! Non aux mesures d'exception, non à la censure, non aux jugements expéditifs à la chaîne et sans recours ! Refus de toute baisse de l'âge de l'apprentissage ! Demission du fauteur de troubles n°1 : Sarkozy et du gouvernement qui le soutient !

Révision immédiate de la loi de finances : rétablissement de l'Isf et des impôts républicains directs et progressifs, des impôts sur les sociétés, pour un plan d'urgence pour l'emploi, l'éducation et le logement dans nos banlieues. Emploi-jeunes rétablis en urgence, avec embauches immédiates, classes allégées, Services publics de proximité rétablis dans les quartiers.

Renvoyer les jeunes de l'école à 14 ans, au lieu de 16 ans, établir un état d'urgence militaro-policière issu de la guerre d'Algérie des années 55, envoyer en flagrant délit des milliers de jeunes devant les tribunaux quasi d'exception, ce sont les mesures essentielles imaginées par Chirac, Villepin et tous les ultra libéraux au pouvoir. Ce sont encore des mesures de répression, de régression : dans le même genre que celles, récentes, qui permettent aux apprentis de travailler le dimanche et le soir (ce qui était interdit avant).

1°) L'apprentissage, en France, est un échec de masse, deux apprentis sur trois ne finissent jamais cette pseudo formation, souvent réduite à un "stage" mal payé, avec des maîtres d'apprentissage qui ne sont plus formés pour cela depuis que Balladur en a décidé ainsi en 1994... En trois ans, un jeune passe de 35 % du Smic à 85 %... Et il n'apprend rien, sauf à subir l'exploitation sur le tas ! Les conditions de travail se sont dégradées pour les jeunes dès le premier contact avec les entreprises, l'apprenti boucher gratte les tables de découpe, la coiffeuse ne fait que balayer les cheveux des clients, la vendeuse se fait houspiller parce qu'elle ne va jamais assez vite, tous sont contraints à des heures supplémentaires impayées au détriment de la partie « théorique » de la formation qu'ils sont censés suivre...

Mais il est vrai que le contrat d'apprentissage, quand il est signé, est plus difficilement rompu que le « contrat nouvelle embauche » ! C'est d'ailleurs pourquoi le Cne est devenu plus intéressant pour un patron qu'un contrat d'apprenti... Mais Villepin n'est pas à ce genre d'incohérence près... Il ne sait sans doute pas que, même au bas prix des apprentis, il est tout de même difficile à un jeune de trouver un "stage" et que les "stagiaires" nombreux le sont illégalement, hors droit, comme des milliers d'entre eux le dénoncent actuellement...

Il faut tout le contraire, des classes allégées, davantage de professeurs, des emplois jeunes, des auxiliaires d'éducation, mais surtout pas renvoyer les jeunes du milieu scolaire pour prétendument les envoyer plus tôt sans protection en entreprise... Il faut des emplois jeunes, des recrutements immédiats dans des tâches de service public...

2°) l'état d'urgence, version 1955, comme les textes le démontrent, peuvent aboutir non seulement à des couvre-feux sous contrôle militaire, mais à des déportations codifiées, et à des tribunaux d'exception sans recours, et à la

censure (presse, audiovisuel, cinéma, pièces de théâtre...) sans appel !

Extrait n°1 : « *Lorsque l'état d'urgence est institué, dans tout ou partie d'un département, un décret pris sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministre de la défense nationale peut autoriser la juridiction militaire à se saisir de crimes, ainsi que des délits qui leur sont connexes, relevant de la cour d'assises de ce département.* »

Extrait n°2 : « *Aucune voie de recours, même en cassation, ne pourra également être exercée contre les décisions des juridictions d'instruction de droit commun statuant sur des faits prévus audit décret à l'exclusion de l'appel devant la chambre des mises en accusation.* »

Extrait n° 3 : « *2° Habilitier les mêmes autorités à prendre toutes mesures pour assurer le contrôle de la presse et des publications de toute nature ainsi que celui des émissions radiophoniques, des projections cinématographiques et des représentations théâtrales.* »

On ne comprend pas que la gauche se contente de demander une sorte d'application soft du décret de 1955 : il est intolérable et injustifié de le mettre en oeuvre, il faut des mesures qui redressent l'image de la République et non pas des mesures qui l'altèrent !

Pas de front avec ce gouvernement, pas de grande coalition avec Sarkozy, au contraire, répondons au message désespéré et venu de loin des jeunes désespérés, prônons un plan d'urgence sociale pour la banlieue : c'est seulement ainsi que nous isolerons puis sanctionnerons les casseurs, les dealers et autres malfrats qui en profitent !

Villepin, derrière la mise en scène d'une répression spectaculaire, (et les risques de bavure, qui, à toute heure, peuvent aggraver la situation) est tout de même, paradoxalement, obligé d'avouer qu'il y a racine sociale à tout cela, que c'est lié au chômage et à l'emploi, que les jeunes des banlieues sont majoritairement exclus, méprisés, condamnés sans avenir... et il se propose de rétablir les subventions qu'il avait supprimées aux associations de quartier... quel aveu, quelle contradiction ! C'est lui le pyromane pompier !

Car rien n'efface la mort des deux jeunes électrocutés dans un transformateur Edf, ni les jugements hâtifs du Premier ministre et du ministre de l'intérieur qui les avaient qualifiés de cambrioleurs avant toute enquête judiciaire, ni les mots incendiaires « racaille » et « karcher » qui ont provoqué cette explosion, cette jacquerie...

Et est-ce que Villepin va encore utiliser la répression lorsque les traminots vont reprendre la grève à Marseille vendredi 10 novembre, et lorsque les cheminots vont se mettre en grève reconductible partir du 21 novembre ? La France, D&S le redit (cf edito des n° 127 et 128, sept, oct) est au bord de l'explosion sociale, ce gouvernement est minoritaire, il a été battu dans les urnes comme dans la rue, en 2003, en 2004, en 2005 !

L'opinion ne supporte plus cette dictature chiraquienne, corrompue et ultra-libérale, cette « contre révolution blanche » qui, après nos retraites, notre Sécu, nos services publics, s'apprête à démanteler notre Code du travail... Le fossé est très grand entre les aspirations populaire largement majoritaires et ce gouvernement illégitime : c'est toujours ce qui conduit au bord du gouffre, nous y sommes !

Gérard Filoche (D&S) et Nps-As,